

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2022

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2022.

1- FINANCES

1.1 Remboursement de location à la salle des fêtes – Délibération

Le Maire explique que la salle des fêtes a été louée les 4 et 5 juin 2022 puis la location annulée. Considérant que la salle des fêtes a pu être louée à nouveau le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur son remboursement (200 € versés). Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'effectuer le remboursement de la location de la salle des fêtes louée initialement les 4 et 5 juin 2022 pour un montant de 200 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire.
- AUTORISE le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

1.2 Subvention au Comité des Fêtes - Délibération

Le Maire explique que chaque année la commune verse une subvention au Comité des Fêtes, correspondant à la participation pour moitié au financement de l'impression du Saint-Honoré et du feu d'artifice. Pour l'année 2022 le montant s'élève à 1 434 € ; il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser au Comité des Fêtes la somme de 1 434 € au titre de la subvention 2022.
- AUTORISE le Maire à mandater la dépense prévue au 6574 – subvention non affectée

1.2 Participation au Syndicat du gymnase du collège des Abrets - Délibération

Le Maire explique que chaque année la commune verse une participation au syndicat du gymnase du collège Marcel Bouvier, au titre de la fréquentation de l'équipement par des élèves domiciliés sur la commune. Pour l'année 2022 le montant à payer par la commune s'élève à 1 909,09 € ; il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer. Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser au syndicat du gymnase du collège Marcel Bouvier la somme de 1 909,09 € au titre de la participation 2022.
- AUTORISE le Maire à mandater la dépense prévue au 65548 – participation non affectée

La demande de reprise par le Département est toujours en cours. En attendant le gymnase sera fermé à la fin de la présente année scolaire.

2- ELECTIONS

2.1 Elections municipales complémentaires partielles

Etablissement des permanences au bureau de vote du 3 juillet.

Il conviendra de remplacer Christian VIEUX-MELCHIOR au SIVU des écoles en nommant un remplaçant. Les commissions seront revues afin d'intégrer le nouvel élu.

Si le candidat est élu au premier tour l'élection du Maire et des adjoints aura lieu le 8 juillet à 20h30.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1 Acquisition de terrains autour du Moulin - Délibération

Le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir plusieurs parcelles autour du Moulin Lapérouse afin de faciliter l'organisation des manifestations festives autour du Moulin :

- Les parcelles C 909 et C911 cédées gratuitement par Colette DEGOUTTE
- Les parcelles C 906 et C907 acquises auprès de Bernard CLOITRE au prix de 0,50 € /m²

Il demande à l'Assemblée de délibérer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées C909 (2a 16ca), et C 911 (1a 54ca) appartenant à Colette DEGOUTTE, et précise que ces parcelles seront cédées gratuitement, les frais d'acquisition étant à charge de la commune.

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées C906 (0a 69ca), et C 907 (11a 93ca) appartenant à Bernard CLOITRE et précise que cette acquisition se fera au prix de 0,50 € /m² (six cents trente et un euros).

DESIGNE l'étude de Maître Charles BAUD et Maître CHABERT-CHIRPAZ, Notaires associés à Les Abrets-en-Dauphiné, pour notifier la vente à la Safer et tous les bénéficiaires de droits de priorité éventuels et pour rédiger les actes authentiques.

AUTORISE le Maire à signer la réquisition d'instrumenter, le compromis de vente et les actes authentiques à intervenir ainsi que tous documents utiles relatifs à ces acquisitions.

AUTORISE le Maire à régler les frais notariés afférents à ces acquisitions.

Les nouvelles parcelles seront rajoutées sur la convention.

3.2 Electrification du Moulin

André MOREL-QUERON expose les aspects techniques. Les travaux demandés par l'APAVE pour se mettre en conformité par rapport à l'installation ont été réalisés, ceux à la charge de la collectivité seront effectués prochainement. Les élus sont d'accord pour demander au Comité des Fêtes de gérer l'abonnement et la consommation électrique.

3.3 Voirie

- Présentation du chiffrage et l'esquisse d'aménagement du carrefour de Vercours. Une demande de subvention sera effectuée auprès du Département.
- Un chiffrage va être établi pour des travaux de réfection du Chemin de la Source.
- Route du Vieux Saint-Ondras : reprofiler pour que l'eau aille au regard quand il pleut.
- Grange en ruine au bord de la RD 73 : rendez-vous mercredi soir 29/6 avec le propriétaire.
- Chemin de la Bourbre : enlever la glycine, démonter et reposer les barrières bois ; l'assemblée donne son accord pour la pose de palissade en plastique derrière les fenêtres de la maison.
- 42, Chemin de la Bourbre : demande concernant l'acquisition d'une parcelle appartenant à la commune et bordant la voie communale. Elle sera étudiée par la commission urbanisme.

3.4 Champ d'épandage du local GNG Viandes

Présentation du projet qui prévoit un champ d'épandage spécifique pour local commercial loué à GNG Viandes, ainsi que les devis correspondants. Les élus donnent leur accord pour finaliser l'étude de sol. La maison qui fait l'angle et les logements d'Alpes Isère Habitat devront chacun avoir leur propre installation. Un rendez-vous est fixé avec le responsable d'Alpes Isère Habitat le 5 juillet pour en discuter.

3.5 Projet de commerces à Vercours

Les travaux vont commencer dans l'été pour une mise en service avant Noël. Les commerces et/ou services qui s'installeront ne sont pas encore connus.

3.6 Opération d'Aménagement Programmée

La commission urbanisme a rencontré deux aménageurs et un autre doit être reçu début juillet.

4- INTERCOMMUNALITE

Compte-rendu de la réunion développement durable par Philippe DECOSSE.

5- DIVERS

5.1 Info conseil

Un hommage sera fait à Christian VIEUX-MELCHIOR et à Gilbert ROSSAT et un article plus conséquent paraîtra dans le bulletin de fin d'année le Saint-Honoré.

5.2 Recensement de la population

Le recensement de la population de Saint-Ondras aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Un poste d'agent recenseur reste à pourvoir. Les informations pratiques seront communiquées ultérieurement.

5.3 Ecoles

Il a dû être fait appel à un traiteur pour les repas de la cantine. Le ménage d'été de l'école de Saint-Ondras sera effectué par une entreprise extérieure, aucun agent n'étant en mesure de l'assurer.

5.4 Foot Virieu Valondras

André MOREL-QUERON rend compte de la réunion de l'association : pas mal d'équipes et bonne structuration. Le SIVU sportif a signé un devis avec la société Sport et Paysages de 13 206,60 € TTC pour la réfection du terrain d'entraînement. Une demande de remboursement de sinistre est en cours suite aux dégâts provoqués par la foudre sur les projecteurs le 04/05/2021.

5.5 Réunions, manifestations et comptes-rendus

Compte-rendu de la réunion au TE38 par Fabien TERRAZ.

Information et transmission d'invitations reçues en mairie.